

République française

Liberté, égalité, fraternité

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Canton de Desvres



Délibération n°27-2026-07-01

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier juillet à onze heure trente, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le lundi vingt-neuf juin, se sont réunis à la salle de réunion à la Maison du Cheval Boulonnais, sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY.

Etaient présents : Christophe FOURCROY, Anita THOMAS, Christophe DOUCHAIN, Laurence NOEL, Michel PECHINOT, Sébastien DUFOSSÉ, Claude PRUDHOMME

Etaient excusés :

Mathieu DELATTRE, Mme Marylise THILLIEZ, Christian PENIGUEL

Pouvoir :

Martine GOURNAY PRUD'HOMME à Mme Anita THOMAS

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	7
Excusés avec pouvoir à un membre	1
Excusés	3
Absents	0
Nombre de votes	8

Délibération n°27-2026-07-01

Objet : Admission en non-valeur de recettes irrécouvrables sur le budget principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- Sur le budget principal, pour un montant de 28.90€ :

Exercice	N° de titre	Montant	Service concerné
2023	286	28.90	Portage de repas
2024	210		

Approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration

Fait et délibéré à Desvres, le 1^{er} juillet 2026

Le secrétaire de séance

Thierry PETITPREZ

Le Président

Christophe FOURCROY